

La **Fédération québécoise d'athlétisme** sanctionne les épreuves au programme des Jeux du Québec et les règlements de la fédération, spécifiques aux Jeux du Québec, sont en vigueur.

Ce document comporte les éléments techniques uniquement pour ce sport. Cependant vous devrez consulter également les **Normes d'opération** (pour tous les sports) qui touchent entre autres les inscriptions, les règles d'admissibilité, les uniformes sur le site Internet de **SPORTSQUÉBEC** (http://www.jeuxduquebec.com/Normes_doperation-fr-29.php).

I. JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX

A) CATÉGORIES ADMISSIBLES DE LA FÉDÉRATION

CATÉGORIES	ÂGES		SEXES
	2017	2018	
Juvenile (U18)	2000-01	2001-02	M / F
Cadet (U16)	2002-03	2003-04	M / F
Benjamin (U14)	2004-05	2005-06	M / F

B) AFFILIATION

Obligatoire.

II. FINALE DES JEUX DU QUÉBEC, ÉTÉ 2018

A) CATÉGORIES

	Juvenile (U18) féminin	Juvenile (U18) masculin
ÂGES :	2001-2002	2001-2002
ÉPREUVES :	100m	100m
	200m	200m
	400m	400m
	800m	800m
	1500m	1500m
	3000m	3000m
	100m haies	110m haies
	400m haies	400m haies
	2000m steeple	2000m steeple
	3000m marche	3000m marche
	Relais 4x100m	Relais 4x100m
	Relais 4x400m	Relais 4x400m
	Hauteur	Hauteur
	Perche	Perche
	Longueur	Longueur
	Triple saut	Triple saut
	Poids	Poids
	Disque	Disque
	Marteau	Marteau
	Javelot	Javelot
	Heptathlon	Décathlon

Chaque athlète peut être inscrit à un maximum de 3 épreuves individuelles et deux relais ou aux épreuves combinées (heptathlon, décathlon) et deux relais.

Les délégations peuvent inscrire 2 athlètes par épreuve individuelle de même qu'aux épreuves combinées et 1 équipe par épreuve de relais.

B) COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION

30 athlètes
 4 entraîneurs
 1 accompagnateur (gérant d'équipe)

C) SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS

Deux entraîneurs (un homme et une femme) par délégation, dont l'entraîneur-chef, doivent avoir le statut « formé » du PNCE à titre d'*Entraîneur de club* (anc. niveau 2), ou tout niveau supérieur à celui-ci.
 Tous les entraîneurs doivent être affiliés à la Fédération québécoise d'athlétisme.

D) AFFILIATION ET MODALITÉS

Les participants doivent être affiliés à la Fédération québécoise d'athlétisme dans le secteur Compétitif.
 L'affiliation compétitive « limitée » sera acceptée dans le cas d'athlètes ne détenant pas d'affiliation active au moment de leur inscription à la Finale.

E) MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE

Compétition identifiée au calendrier de la Fédération québécoise d'athlétisme à titre de finale régionale des Jeux du Québec. Le processus de sélection de chaque région doit être approuvé par la Fédération québécoise d'athlétisme.

F) ADMISSIBILITÉ

Avoir participé à la finale régionale.

De plus, les athlètes qui participent à la Finale des Jeux du Québec doivent être identifiés Espoir par la Fédération québécoise d'athlétisme, ce qui nécessite l'atteinte d'un standard "Espoirs Régionaux" dans au moins une épreuve où l'athlète sera inscrit en vue de la Finale des Jeux du Québec :

Juvenile (U18) féminin	seuil de performance
100m	14.05
200m	29.11
400m	1:08.12
800m	2:39.55
1500m	5:30.91
3000m	12:12.14
100m haies	18.97
400m haies	1:16.51
2000m steeple	8:21.83
3000m marche	19:54.66
Hauteur	1.36m
Perche	2.10m
Longueur	4.21m
Triple saut	8.94m
Poids 3kg	8.64m
Disque 1kg	20.79m
Marteau 3kg	23.88m
Javelot 500g	24.00m
Heptathlon	2703

Juvenile (U18) masculin	seuil de performance
100m	12.39
200m	25.07
400m	56.50
800m	2:13.13
1500m	4:39.50
3000m	10:15.65
110m haies	18.25
400m haies	1:05.56
2000m steeple	7:01.81
3000m marche	18:56.74
Hauteur	1.65m
Perche	2.65m
Longueur	5.16m
Triple saut	10.75m
Poids 5kg	10.13m
Disque 1.5kg	26.19m
Marteau 5kg	28.44m
Javelot 700g	34.80m
Décathlon	3620

G) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

L'athlète doit représenter la région où est situé son domicile en date du 1^{er} mai 2018.

« Le lieu d'appartenance de l'athlète sera déterminé en fonction de l'adresse de son domicile, tel que mentionnée sur son bulletin scolaire de l'année en cours. L'athlète est présumé domicilié chez le parent ou tuteur avec lequel il passe la majorité de son temps. Si le bulletin scolaire comporte deux lieux de résidence, celui de la région de l'école fréquentée sera retenu. »*

*Note : Une personne a en vertu du code civil du Québec un seul domicile et peut avoir plusieurs résidences. Les enfants mineurs sont présumés domiciliés chez leurs tuteurs (article 80 du code civil). Dans le cas où les parents sont séparés, le domicile est situé là où le mineur passe la majorité de son temps.

H) FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE

Rondes préliminaire et finale. Dans le cas où le nombre de participants ne justifie pas la tenue d'une ronde préliminaire, l'épreuve se déroule en finale directement.

I) SURCLASSEMENT

Autorisé, mais limité à une seule catégorie d'âge. Par conséquent, les athlètes nés après le 31 décembre 2004 ne sont pas admissibles en vue de la Finale des Jeux du Québec à l'été 2018.

J) SUBSTITUTION

Permise jusqu'à la date limite des inscriptions à la Finale des Jeux du Québec. Dans le cas où un athlète vient à être remplacé par un substitut après la date limite des inscriptions à la Finale des Jeux du Québec, en autant que cette substitution respecte la réglementation PF-6 des Normes d'opération, cet athlète doit concourir dans les mêmes épreuves que l'athlète substitué.

K) EXCLUSION

Aucune.

L) MÉDAILLES

Le nombre prévu de médailles distribué lors de la Finale provinciale sera de :

Médailles d'or : 54

Médailles d'argent : 54

Médailles de bronze : 54

Aucune médaille ne sera remise aux entraîneurs.

M) SYSTÈME DE POINTAGE

Le système de pointage qui sera utilisé sera le suivant :

Épreuve(s) = les épreuves individuelles à l'exception des combinées

Points attribués à la première position = 38

Nombre de points séparant chaque position = 1

Épreuve(s) = les épreuves combinées

Points attribués à la première position = 114

Nombre de points séparant chaque position = 3

Épreuve(s) = les épreuves de relais

Points attribués à la première position = 76

Nombre de points séparant chaque position = 4

N) SYSTÈME DE CLASSEMENT DES RÉGIONS

Le classement des régions est établi en fonction du total de points obtenus dans l'ensemble des épreuves individuelles et de relais.

Pour tout changement à cette norme d'opération, la fédération, le mandataire régional ou le COFJQ doit envoyer sa proposition par écrit à **SPORTSQUÉBEC**. **SPORTSQUÉBEC** se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande.